



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 13 décembre 2018 à 9h30** à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Monsieur René BOURRIGAUD, Région de Nozay Communauté

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Pouvoirs :

M. Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Solène MICHENOT
M. Bernard PIEDVACHE, St Méen Montauban Communauté à David MOIZAN
M. Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté à Bretagne Porte de Loire Communauté

Assistaient également :

Monsieur Cyril LANOIRE, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Redon
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine
Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH de l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Assistante accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Milieux naturels-Politique de Bassin-Assemblées à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Estrillard à St Nicolas de Redon

1- Finances – Débat d'orientations Budgétaires

I – LES ORIENTATIONS GENERALES :

Le budget 2019 sera le premier exercice complet du Syndicat Mixte EPTB Vilaine qui fait suite aux adhésions de 22 EPCI et de 2 syndicats « eau potable ». Comme en 2018, l'année 2019 sera un exercice intermédiaire et le processus d'adhésion se terminera avec potentiellement l'arrivée de 4 à 5 nouveaux membres.

L'enjeu majeur de cet exercice 2019 est de simultanément poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin de la Vilaine, y compris nos grands projets structurants, tout en travaillant à la mise en œuvre des nouvelles compétences à la carte qui vont changer notre fonctionnement. Plusieurs protocoles de transferts de compétences seront signés entre fin 2018 et début 2019.

Selon la trajectoire validée dans les nouveaux statuts, les participations statutaires de nos trois départements fondateurs de l'IAV continuent à baisser de 300 k€ à 150 k€ en 2019 dans l'objectif de stabiliser celles-ci à 100 k€ par an à partir de 2020. Cette diminution permet une montée progressive du collège des EPCI à 450 K€ qui a vocation à prendre le poids majoritaire en 2020 (700 k€). La participation du collège des structures « eau potable » reste à 300 k€. Le total des participations de l'ensemble des collèges s'élèvent à 1200 k€. Ces recettes permettent de financer la compétence socle de l'EPTB.

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement apportées par le budget de l'eau potable (d'après le tableau ci-dessous) entre 1,5 et 2,5 M€ selon les années), et les subventions (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe...), ces dernières étant inférieures à 1 M€.

L'analyse des exercices précédents (voir en annexe 1) montre que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à moins de 3,0 M€ (intérêts de la dette compris et hors actions particulières) ou à moins de 3,6 M€ avec les dotations aux amortissements. Ces dépenses correspondent aux besoins de financement de la compétence SOCLE en 2019.

Les crédits du budget seront légèrement en baisse par rapport à ceux de 2017 (voir annexe 1). Sur les derniers exercices, une baisse constante des charges générales de fonctionnement a été constatée suite à des efforts pour maîtriser les dépenses. Concernant le transfert de compétence à la carte pour la plupart des membres EPCI, de nouvelles dépenses et recettes sont décrites en annexe 3. En 2019, les protocoles GEMA et PI seront mis en place afin d'organiser les missions pour les prochaines années pour répondre aux demandes des membres de l'EPTB par exemple dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPIII). L'adaptation de l'établissement amènera encore des dépenses ponctuelles supplémentaires (missions organisations, finances...).

Le niveau minimum d'investissements pour réaliser nos missions et nos actions de base, tel qu'il est mesuré sur la moyenne des dernières années, est estimé en moyenne à 1,25 M€ par an.

Dépenses d'investissement

En K€	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	1,193	0,988	1,389	1,492	2,081

Ce montant d'investissement ne prend pas en compte de grands projets comme par exemple l'écluse anti-salinité. Les recettes prévues permettaient de les financer sans recourir à l'emprunt à condition de générer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 M€.

En 2019 comme en 2018, le niveau d'investissement est plus élevé en raison de la mise en œuvre du programme de révision des vannes du barrage sur 5 ans. La découverte d'amiante a par ailleurs fortement augmenté le coût de cette révision. Cependant, cette opération est lourde financièrement mais il n'est pas envisageable de sursoir à cette révision vingtennale déjà en retard, car il faut garder en mémoire les ruptures des chaînes de manœuvre sur 4 des 5 vannes lors de l'hiver 2014-2015, qui ont provoqué des réparations d'urgences dans des conditions difficiles. D'autres opérations ont été réalisées sur le barrage, ce qui a amené exceptionnellement des dépenses d'investissement supérieures à 2 M€.

Une programmation financière a été réalisée afin de prendre en compte la capacité financière à mener cette grande opération de maintenance jusqu'en 2020. Le niveau d'investissement devrait revenir à celui de 2017.

Le budget annexe de l'eau potable est évidemment construit sur le principe « l'eau paye l'eau », mais le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a souhaité que celui-ci puisse contribuer au budget principal pour financer la part des charges générales dédiées à la production d'eau potable.

Les recettes actuelles permettent d'envisager les investissements prévus à ce jour avec un recours modéré à l'emprunt (voir annexe 1). Une programmation a été validée au moment du vote des budgets 2013 et 2014 ce qui permet de reporter un excédent croissant jusqu'en 2016 pour financer au mieux la modernisation de l'usine d'eau potable de Férel. Le marché a été attribué pour un montant global de 21,9 M€ HT. Les travaux sont en cours jusqu'en 2023. Les prévisions de dépenses sont estimées à 6,0 M€ pour l'exercice 2019 pour revenir à 1,5 et 2,5 M€/an pour les années 2020 à 2023. (Voir ci-dessous les investissements 2014-17)

Dépenses d'investissement					
En K€	2014	2015	2016	2017	2018
Budget eau potable	1,136	1,826	0,937	6,528	6,806

II - LES POLITIQUES DE L'EPTB ET LEUR EVOLUTION EN 2019

A) Moyens généraux et ressources humaines

En matière de moyens généraux, l'objectif reste, par une gestion rigoureuse et contrôlée, de maintenir voire de réduire encore les charges en liens avec la compétence socle par rapport au niveau de 2018.

Chapitre 012 « charges de personnel »

Du fait du transfert de compétences GEMA et PI, les crédits de la masse salariale inscrits pour 2019 sont en évolution. Pour les missions socles, ils sont à la baisse par rapport au Budget Primitif 2018 : 1 835 000 € contre 1 890 000 €. Face au déploiement des nouvelles compétences de l'établissement, la masse salariale pour les missions à la carte est estimée pour 2019 à 355 000 €.

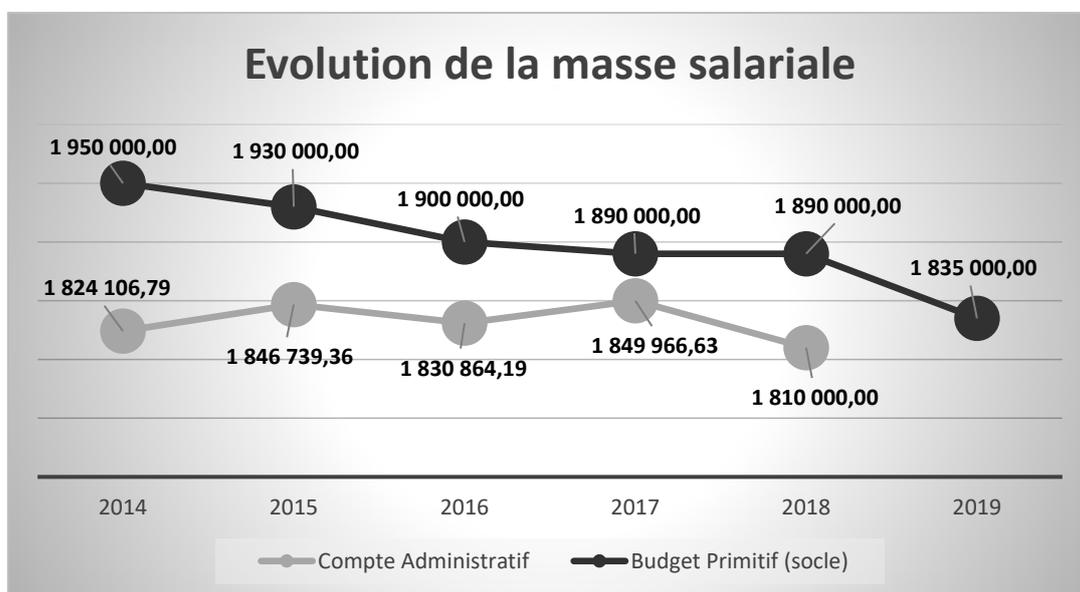
Outre ces missions à la carte, plusieurs facteurs expliquent cette évolution dans l'inscription budgétaire :

- Des missions « à la carte » seront effectuées par des agents actuellement dans le socle (0,5 mission littoral et 0,5 assistante administrative), d'où une diminution du montant inscrit pour les missions socles.

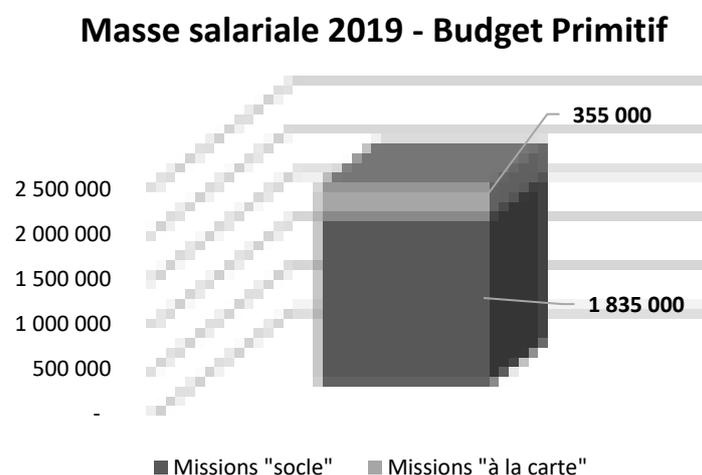
- Après une année de report, la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) implique une revalorisation indiciaire pour l'ensemble des grades.
- L'impact de la mise en place du RIFSEEP pour la filière Technique (Catégorie A et B), dans le cas où les arrêtés de transposition pour la Fonction Publique Territoriale seraient publiés en 2019.
- Les augmentations liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) avec un avancement d'échelon à durée unique depuis 2016.
- Les promotions et mesures individuelles (passage en CDI, nomination stagiaire, monétisation des jours déposé sur les Compte Epargne Temps (CET), ...).
- Le coût des emplois non permanents (CDD, saisonniers et stages...) votés en décembre 2018.

Evolution de la masse salariale depuis 2014 :

Le tableau suivant montre l'évolution annuelle du chapitre 012 pour le montant prévisionnel (Budget Primitif) et le montant réalisé (Compte Administratif). Pour 2018, le montant inscrit pour le Compte Administratif est une estimation calculée à partir du réalisé fin novembre 2018 et pour 2019 le montant inscrit au Budget primitif ne concerne que le socle :



Pour 2019, la masse salariale prévisionnelle « socle » + « missions à la carte » est de 2 190 000 € répartie de la façon suivante :



En termes d'effectif, l'établissement compte au 1^{er} janvier 2019 :

- 35 agents sur emplois permanents :
 - 28 fonctionnaires dont 2 dédiés à la GEMA à la carte
 - 5 contractuels en CDI dont 2 dédiés à la GEMA à la carte
 - 2 inscrits maritimes en CDI
- 2 agents territoriaux sur des emplois non-permanents qui ont vocation à être nommés sur des emplois permanents au cours du 1^{er} trimestre 2019, une nomination stagiaire sur un emploi permanent vacant et un emploi de Chargé de mission « milieux naturel » prévu dans la délibération du 13 décembre 2018 sur les emplois 2019.

Au cours de l'année 2019, des recrutements et des arrivées sont déjà prévus :

- Il manque actuellement 2 agents suite au départ au cours du 2nd semestre 2018 d'agents titulaires dont les postes ne sont pas encore pourvus.
- Le poste de coordinateur barrages et aménagement dont le recrutement a eu lieu en octobre 2018 sera pourvu à compter du 21 janvier 2019.
- Pour assurer la GEMA à la carte, un poste de coordinateur a été créé par délibération du 26 octobre 2018, le recrutement vient de débuter. Pour la GEMA à la carte il est prévu un Equivalent Temps Plein (ETP) supplémentaire au cours de l'année 2019 (0,5 littoral + 0,5 administratif). Toutefois, ces missions seront affectées à du personnel déjà présent au sein de l'EPTB.
- Pour assurer le PI à la carte, il faudra prévoir 1 ETP pour 2019 qui correspond au poste de technicien « ouvrages » prévu dans la délibération du 13 décembre 2018 sur les emplois 2019.

L'évolution en Equivalent Temps Plein (ETP) est la suivante (dont les emplois « à la carte ») :

Date	ETP sur emploi permanents	ETP sur emploi non permanents	Observations
1 ^{er} janvier 2015	32,8	3	37 agents
1 ^{er} janvier 2016	34,6	1	37 agents (2 non permanents devenus permanents + passage à 80% pour un agent)
1 ^{er} janvier 2017	33,8	2	37 agents (1 départ en retraite non remplacé en 2016 + un retour à temps plein 100% d'un agent + un CDD de marin)
1 ^{er} janvier 2018	31	5	37 agents (départ d'un agent sur emploi permanent remplacé par un CDD + 2 départs non remplacés en 2017 + passage à 80% pour un agent + 2 contractuels effectuant des remplacements d'agents permanents momentanément indisponibles)
1 ^{er} janvier 2019 *	34,4	2	37 agents (2 départs d'agents à temps partiel dont les remplacements ne sont pas encore effectifs + un agent non permanent devenu permanent + 4 agents transférés suite au protocole Vilaine aval)
1 ^{er} janvier 2020 *	44,2	0	45 agents (dont 2 agents non permanents devenus permanents + 2 recrutements sur postes vacants+ 1 GEMA à la carte + 2 PI à la carte)

* Sous réserve du vote des protocoles de transferts de compétence par les élus du Comité Syndical

De ce 1^{er} tableau, on peut faire ressortir les ETP affectés aux missions à la carte et aux barrages de Vilaine Amont de la façon suivante :

Date	GEMA à la carte	PI à la carte	Barrages de Vilaine Amont	Observations
1 ^{er} janvier 2019 *	4	0	0	4 agents Emploi de coordinateur barrage et Aménagement pourvu au 21 janvier 2019 et coordinateur GEMA à la carte en cours de recrutement
1 ^{er} janvier 2020*	6	2	3	11 agents dont 2 agents effectuant aussi des missions « socle » et un 2 ^{ème} ETP PI à la carte sera recruté pour 2020 après analyse de la 1 ^{ère} année de prise de compétences

* Sous réserve du vote des protocoles de transferts de compétence par les élus du Comité Syndical
 Le présent rapport doit dorénavant, afin de satisfaire les nouvelles obligations réglementaires depuis la Loi du 7 août 2015, apporter des éléments sur les rémunérations, les avantages en nature, le temps de travail...) pour mesurer les leviers potentiels.

La situation en matière de temps de travail :

- Pour les agents travaillant à La Roche-Bernard : 40 heures hebdomadaires avec 20 jours de RTT et 32 jours de congés annuels (CA)
- Pour les 5 barragistes : cycles de travail sur 5 périodes d'une semaine incluant le travail certains jours de week-end. Ils bénéficient de 2,5 RTT et 32 jours de CA.
- Pour les 2 pontiers : horaires de travail différents entre le travail sur le terrain (7,8 heures journalières) et le travail au Pont de Cran. Pour ce site, travail un week-end sur 2 et avec une quotité journalière de 8 heures d'avril à septembre et 7 heures d'octobre à mars. Ils bénéficient de 32 jours de congés RTT
- Pour les deux marins : Horaire de travail journalier adapté en fonction de l'activité de dragage ou de bathymétrie (dépendant des heures de marées), les périodes de dragage peuvent englober des week-ends et sont suivies de périodes de repos. En dehors de ces périodes, les marins effectuent un travail journalier de 8 heures. Les marins ne sont pas des agents territoriaux mais des inscrits maritimes, à ce titre ils dépendent de l'ENIM (Etablissement National des Inscrits Maritimes) et bénéficient d'un régime social différent.

Pour tous les agents, le temps de travail annuel est de 1 607 heures hormis pour le pontier titulaire qui est à 1 497 heures.

La situation en matière de régime indemnitaire et de prime annuelle :

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sauf pour les catégories A et B de la filière technique en attente des textes.

Les agents de la filière administrative bénéficient d'une prime annuelle correspondant à l'indemnité départementale versée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique à leurs agents.

La situation en matière de politique sociale :

- Chèques-déjeuner versés à tous les agents souhaitant en bénéficier. Chèque de 8 € avec participation de l'employeur pour moitié. Coût 2018 : 22 960 €.
- Participation employeur à la prévoyance : pour le maintien de salaire : versement mensuel de 7, 9 ou 12 € net en fonction de l'avis d'imposition de l'agent (impôt sur les revenus soumis au

barème). De même, pour la mutuelle santé : versement mensuel de 7, 10 ou 14 € net en fonction de l'imposition de l'agent.

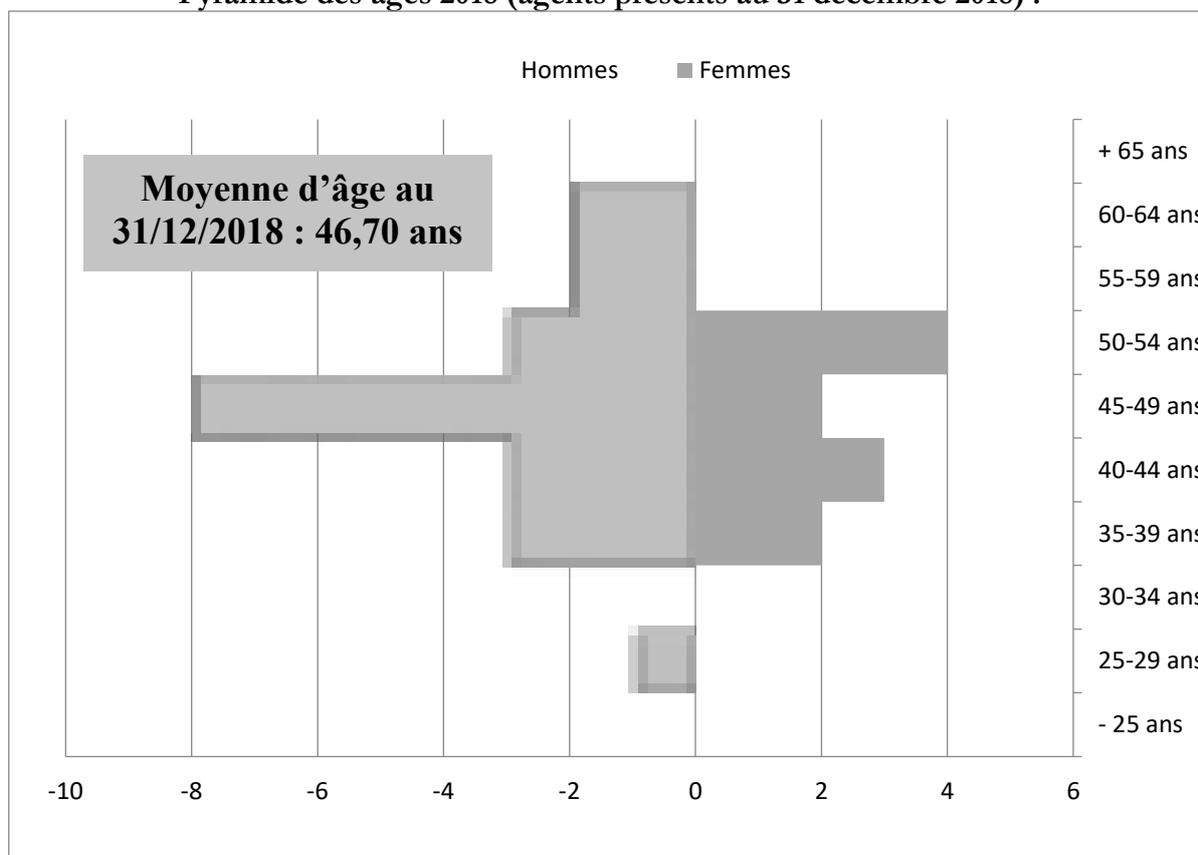
Coût 2018 - compte 6455 (cotisations pour assurance du personnel) : 6 388,73 €.

- Avantages en nature : logement par nécessité absolue de services pour 4 agents ; véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile pour les cadres d'astreinte. Ce dernier point sera réétudié et débattu lors du comité syndical du 15 février 2019 en lien avec la mise en place d'indemnités d'astreinte ; véhicules de service pour faciliter les déplacements et missions des agents ; ordinateur portable et téléphone portable professionnel pour les agents de la filière technique.

La situation en matière d'âges et de sexe :

33 agents au 31 décembre 2018.

Pyramide des âges 2018 (agents présents au 31 décembre 2018) :



3,03 % de moins de 30 ans, 12,12 % des effectifs de plus de 55 ans et 48,48 % d'agents quarantenaires.

66,67 % d'hommes (22 hommes) – 33,33 % de femmes (11 femmes)

Site de La Roche-Bernard : 13 hommes – 11 femmes / Sites extérieurs : 9 hommes – 0 femme

7 agents de la filière administrative : 0 homme – 7 femmes / 26 agents de la filière technique : 22 hommes - 4 femmes.

Les moyens de service seront maintenus à niveau par l'acquisition de postes de travail bureautique et les conditions de maintenance du parc matériel et logiciel. Les postes informatiques de plus de 5 ans seront remplacés (budget de 11 150 €). Il n'y aura pas de gros investissements sur la partie serveur cette année, mais un renouvellement des onduleurs pour sécuriser l'infrastructure informatique (8 000 €). Il est à prévoir par ailleurs le changement d'un vidéoprojecteur 2 000 €.

Pour accompagner l'établissement dans son évolution, il est prévu de continuer à mettre en place l'outil collaboratif (SharePoint) pour la gestion documentaire, le suivi des procédures, la planification des ressources, etc... Le budget de ce projet est de 3 000 €.

Pour faciliter le fonctionnement des réunions des Comités Syndicaux, il est proposé l'achat de tablettes afin d'avoir accès aux dossiers de séances et de permettre un vote électronique. Le budget est estimé à un montant maximal de 20 000 € selon les solutions retenues.

Suite à la perte de notre vedette Bathymétrique, le matériel est à renouveler (navire, équipements pour bathymétrie...). Les crédits varient selon la solution retenue et ils se situent à un montant maximal de 60 000 €.

Il convient de prévoir le rachat du véhicule DUSTER auprès de Redon Agglomération, pour un montant de 16 000 € et le remplacement d'un des véhicules de la flotte de l'EPTB par un véhicule électrique (montant estimé à 25 000 €).

Il est nécessaire de prévoir chaque année des crédits pour maintenir en bon état notre patrimoine immobilier (logements de fonction du barrage d'ARZAL, siège de La Roche Bernard...). Des travaux de réaménagement du siège de La Roche Bernard devront être entrepris (changement de moquette, stores...) ainsi que du mobilier pour un montant prévisible de 50 000 €.

Quant aux charges financières, les montants des intérêts de la dette sont comparables (80 K€) à l'an passé. Le capital restant dû est de 191 K€ et le capital à rembourser en 2019 est de 1 892 K€ (voir annexe 1).

B) Les ouvrages

En 2019, les investissements seront à nouveau concentrés majoritairement sur le barrage d'Arzal, avec les travaux de la vanne n°3, pour un montant de 1 500 000 €. Rappelons que ces travaux, qui ne peuvent être réalisés qu'en dehors des périodes de crue, sont programmés sur cinq ans, avec une vanne par an jusqu'en **2020**. Le marché global, organisé sous forme d'une tranche ferme et de tranches conditionnelles, prévoit la possibilité de faire une « pause » d'une année dans les travaux pour étaler leur réalisation jusqu'en 2021, en fonction des arbitrages budgétaires.

D'autres investissements, d'ampleur plus modeste, sont prévus sur les ouvrages, bâtiments, navires et stations de mesure dans le cadre des activités courantes de l'EPTB :

Thématique	OUVRAGES INVESTISSEMENT	Dépenses totales	Subventions
		1 841 000 €	0 €
	Ventilation des dépenses		
	Travaux de révision de la vanne N°3	1 500 000 €	
	Frais d'étude et d'insertion	48 000 €	
	Matériel et outillage technique	215 000 €	
	Travaux sur les bâtiments	30 000 €	
	Travaux sur le Rochevilaine	42 000 €	
	Travaux divers sur les stations de mesure	6 000 €	

Les dépenses de fonctionnement « ordinaires » (fournitures, petits équipements, matériels divers, eau et assainissement, énergie/électricité, maintenance courante, etc...) sont provisionnées à hauteur de 424 000 € pour l'année 2019 :

Thématique	OUVRAGES FONCTIONNEMENT	Dépenses totales	Subventions
		424 000 €	0 €
	Ventilation des dépenses		
	Barrage d'Arzal	280 000 €	

	Pont de cran	42 000 €	
	Rotodévaseur	40 000 €	
	Station de pompage de l'Isac	15 000 €	
	Station de pompage du Trevelo	27 000 €	
	Réseau de stations de mesure	20 000 €	

Les crédits prévus en 2019 sur les ouvrages (hors reports) s'élèvent à 2 283 000 €, dont 424 000 € pour la section de fonctionnement et 1 841 000 € pour la section d'investissement.

C) Les actions pour la mise en œuvre du SAGE

Les actions concernant la mise en œuvre du SAGE sont déclinées par pôle et seront réalisées cette année dans un mode d'organisation projet pour mettre en œuvre un travail collectif sur des calendriers et objectifs ciblés.

L'ensemble des missions récurrentes relatives à l'animation de la CLE (350 000 €) sont rassemblées dans une rubrique financée par nos partenaires extérieurs à hauteur de 80 % avec la majeure partie concernant l'agence de l'eau. Elles correspondent à 58 mois d'équivalent temps plein pour le travail en coordination de 14 personnes.

Parmi les actions découlant de la mise en œuvre du SAGE (hors PAPI), on trouve 18 actions, la plupart sont détaillées en annexe. Elles font l'objet d'un accompagnement financier par l'Agence de l'Eau et les régions Bretagne et Pays de Loire. Le travail sur Natura 2000 fait l'objet d'un accompagnement financier par l'état. Courant 2019, il pourrait être également envisagé d'intervenir sur un deuxième site NATURA situé en baie de Vilaine qui serait complètement subventionné. Celui-ci fera l'objet d'un débat lors d'un prochain comité syndical

On trouve également les actions liées au PAPI qui font l'objet d'un accompagnement par l'Etat pour les inondations.

Des actions de communication et l'animation territoriale accompagnent toutes ces actions. Elles ont pour objectif de porter les décisions de la CLE et d'accompagner le débat sur une nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle organisation des acteurs locaux.

Les inondations

Notre reconnaissance en tant qu'EPTB nous donne une légitimité pour élaborer une politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Vilaine. Dans ce schéma, nous agissons à la fois comme opérateur local (pour les actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB) et comme coordinateur (garant de la cohérence d'ensemble des actions menées à l'échelle du bassin de la Vilaine).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dresse le cadre des politiques à mener, et le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en est la déclinaison opérationnelle. Le PAPI 2 Vilaine, signé le 26 novembre 2012, couvre la période 2012 – 2019 (initialement programmé sur 2012-2018, il a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2019). La Commission Locale de l'Eau (CLE) en est l'instance de pilotage, ce qui garantit la cohérence avec les dispositions du Sage. Elle est coprésidée dans ce rôle par le Préfet de Région et la Présidente de l'EPTB.

L'année 2018 a vu l'adhésion de la majorité des EPCI du bassin à notre établissement.

A l'exception de Cap Atlantique et Rennes Métropole, les EPCI adhérents ont opté pour le transfert de la compétence « Prévention des inondations (PI) » à l'EPTB. Cette décision, qui se concrétisera par la signature de protocoles bipartites entre l'EPTB et chaque EPCI concerné, va entraîner une forte montée en puissance des actions en maîtrise d'ouvrage directe.

La programmation 2019 de nos actions « inondations » découlera donc, comme chaque année, directement du PAPI, mais également de ce transfert de compétence à l'échelon local. Pour des

questions de lisibilité budgétaire, on distingue les actions qui rentrent dans le champ des missions communes à l'ensemble des trois collèges (missions « SOCLE »), financées de manière mutualisée à partir des dotations annuelles versées par tous les membres, et les actions locales annexées aux protocoles bipartites EPTB/EPCI, financées à 100 % par les intercommunalités concernées en sus des dotations annuelles.

Actions « Socle » :

Elles concerneront essentiellement le PAPI 2 : pilotage et coordination se poursuivront en 2019, dans l'objectif de clôturer le dossier à la fin de l'année.

Quelques actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB restent à engager, concernant la réduction de la vulnérabilité (notamment le diagnostic de la clinique de Bruz sur la Seiche), le développement de notre base de données « enjeux » (relevés topographiques des seuils de maisons inondables à Damgan), la valorisation de nos modèles hydrauliques, ainsi qu'une étude de recensement et de 1^{er} diagnostic des ouvrages « PI » à l'échelle du bassin.

A ce travail s'ajoutera la préparation du PAPI 3, qui nécessitera une consultation du public et la réalisation d'une étude environnementale spécifique. Le dossier doit être déposé au premier trimestre 2019, pour instruction par les services de l'Etat et signature avant la fin de l'année prochaine, dans un souci de pouvoir engager les premières actions dès le début de l'année 2020.

Les opérations « SOCLE » programmées en 2019 (hors reports), représentent une enveloppe de 127 000 €, inscrite en totalité en section de fonctionnement :

Thématique	PREVENTION DES INONDATIONS : SOCLE	Dépenses totales	Subventions
		127 000 €	56 000 €
	Ventilation des dépenses		
	Opérations restant à engager sur le PAPI 2	94 000 €	
	Préparation du PAPI 3	18 000 €	
	Acquisition de données diverses (Météo France, Shom...)	15 000 €	

Actions « à la carte » issues des transferts de compétence « PI »

Dès 2019, les premières actions découlant du transfert de compétence seront engagées. On notera qu'aucune de ces actions n'est inscrite au PAPI 2. Ce qui ne préjuge de la possibilité d'obtenir des financements pour les actions « à la carte » au travers du futur PAPI 3, à partir de 2020. Mais il convient dès à présent de noter que les dépenses liées à la maintenance et à l'exploitation des ouvrages existants ne seront pas éligibles aux crédits « PAPI ».

Sont budgétées à ce jour les actions sur les territoires suivants, pour lesquels les protocoles devraient être signés début 2019 : Redon Agglomération, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et Arc Sud Bretagne. Elles concernent l'exploitation et la gestion courante des ouvrages transférés (systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques), la maîtrise d'œuvre préalable aux travaux de réhabilitation des retenues de la Chère, le renouvellement des stations de la Chère, la réalisation d'études techniques ou réglementaires (étude hydraulique sur le territoire de Châteaubriant/Derval, visite technique approfondie des ouvrages de la Chère, étude diagnostic de la digue de Damgan, étude de danger sur le secteur de Redon/Saint Nicolas de Redon), et quelques actions ponctuelles.

Thématique	PREVENTION DES INONDATIONS : A LA CARTE (REDON AGGLOMERATION)	Dépenses totales	Subventions
		145 000 €	
	Ventilation des dépenses : investissement		
	Provision pour travaux d'urgence	15 000 €	

	Ventilation des dépenses : fonctionnement :		
	Etudes réglementaires	100 000 €	
	Frais d'entretien/exploitation	30 000 €	

Thématique	PREVENTON DES INONDATIONS : A LA CARTE (CHATEAUBRIANT DERVAL)	Dépenses totales	Subventions
		157 000 €	
	Ventilation des dépenses : investissement		
	Provision pour travaux d'urgence	20 000 €	
	Maîtrise d'œuvre travaux ouvrages Chère	30 000 €	
	Renouvellement stations de mesure de la Chère	18 000 €	
	Ventilation des dépenses : fonctionnement :		
	Etudes techniques/réglementaires	78 000 €	
	Frais d'entretien/exploitation	11 000 €	

Thématique	PREVENTON DES INONDATIONS : A LA CARTE (ARC SUD BRETAGNE)	Dépenses totales	Subventions
		115 000 €	
	Ventilation des dépenses : investissement		
	Provision pour travaux d'urgence	15 000 €	
	Diagnostic de la digue de Damgan	40 000 €	
	Mesure locale du niveau marin	15 000 €	
	Ventilation des dépenses : fonctionnement :		
	Etudes techniques/réglementaires	15 000 €	
	Frais d'entretien/exploitation	30 000 €	

Le budget envisagé en 2019 pour les actions « à la carte » issues des protocoles « PI » représente une enveloppe globale de 417 000 € : 153 000 € en section d'investissement et 264 000 € en section de fonctionnement.

Actions à la carte issues des transferts de gestion d'ouvrages hydrauliques n'ayant pas de fonction « inondation ».

Elles concernent exclusivement le barrage de l'étang des Forges à Moisdon la Rivière, pour lequel un protocole spécifique de transfert a été élaboré avec la Communauté de Communes de Châteaubriant Derval.

Thématique	OUVRAGES HYDRAULIQUES : A LA CARTE (CHATEAUBRIANT DERVAL)	Dépenses totales	Subventions
		78 500 €	
	Ventilation des dépenses : investissement		
	Provision pour travaux d'urgence	10 000 €	
	Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation	42 000 €	
	Pose de trois piézomètres	10 000 €	
	Ventilation des dépenses : fonctionnement :		
	Etudes techniques/réglementaires	12 000 €	
	Frais d'entretien/exploitation	4 500 €	

Les milieux naturels et animation de bassin

Actions socles

Les actions de 2019 poursuivent la mise en œuvre du SAGE :

- soit par des actions récurrentes portant sur l'animation et la mise en œuvre à l'échelle du bassin versant, de la politique du SAGE,
- soit par des actions ponctuelles.

Pour les besoins de la présentation budgétaire, les actions sont divisées en sous-services alors qu'en pratique il y a un travail de groupe sur la plupart des thématiques. Les dépenses sous le chapeau animation de SAGE comportent en majorité du temps de personnel du pôle milieu et animation de bassin mais aussi du temps de personne du service ressource ou inondation. Les dépenses totales comprennent une estimation des frais de personnel.

Pour l'ensemble des actions du programme de bassin versant, un total de 815 265 € est présenté, dont 583 265 € en régie. Le montant des subventions sur ce programme est de près de 527 000€

Thématique	Dépenses totales	Hors pers	Subventions
Contrat SAGE	350 000	0	279 000 €
Estuaire	50 000	19 000	15 000
Animation territoriale	350 000	39 000	72 855
Milieux naturels	122 164	26 200	65 600
Migrateurs	185 758	17 600	94 500

Le rapport « SAGE VILAINE et Politique de Bassin : programme d'action 2018 : approbation et demande de subventions » détaillent les actions et montrent un engagement financier plus faible tout en conservant un niveau de travail élevé en régie.

Actions à la carte GEMA

Les actions de 2019 concernent essentiellement le protocole de transfert GEMA pour les territoires de Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes Agglo.

Dans un premier temps, il est envisagé de poursuivre les actions du Syndicat du Trévelo (en cours de dissolution) et de Redon Agglomération sur les marais de Redon.

Des études et des programmes sur les zones anciennement « orphelines » seront lancés pour étendre les actions sur l'ensemble du territoire concerné.

En 2019, il est envisagé des crédits d'environ 469 k€ pour ce premier exercice. Le programme 2019-2022 sera validé en cours d'année.

D) Production d'eau potable

Le service de production d'eau potable est géré budgétairement de façon indépendante.

Au démarrage du service (années 1970-80), les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, ont permis de dégager des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la région.

Grâce à notre « caisse unique » comptable, le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Comme chaque année, le budget de l'eau potable participe à hauteur de 50 % à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage d'Arzal et couvre la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...). Il couvre également une partie de la masse salariale, de frais généraux et d'amortissements du barrage.

En 2019, comme en 2018, les dépenses d'investissement concerneront essentiellement les **travaux de restructuration de l'usine Interdépartementale de Vilaine Atlantique** (montant global de 21,9 M€ HT, réception finale prévue en 2023) : plus de 5 000 000 € sont inscrits au budget pour cette opération. D'autres investissements de moindre ampleur sont également programmés, notamment :

- Des travaux sur les feeders et les châteaux d'eau, pour un montant de 440 000 € ;
- La mise en place d'un batardeau « anti salinité » à l'écluse d'Arzal, pour un montant de 220 000 €. Il s'agit d'un équipement permettant de limiter les intrusions d'eau salée dans le bief contrôlé par le barrage d'Arzal, lors des éclusages. Sa vocation exclusive est la protection de la ressource potabilisable en période d'étiage ;
- La consultation pour l'attribution du marché de travaux de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (opération pilotée par le SMG 35). Les discussions tripartites en cours EPTB/SMG35/Eau du Bassin Rennais pourront lever les derniers points d'achoppement. L'objectif est d'attribuer le marché de travaux fin 2019/début 2020, pour une réalisation étalée sur 2021/2022/2023, et une mise en service phasée avec la réception finale des travaux sur l'usine.

Thématique	EAU POTABLE INVESTISSEMENT	Dépenses totales	Subventions
		5 982 000 €	0 €
	Ventilation des dépenses		
	Travaux de restructuration de l'usine	5 140 000 €	
	Travaux sur les feeders et châteaux d'eau	440 000 €	
	Batardeau anti salinité à l'écluse d'Arzal	220 000 €	
	Sécurisation informatique loi de programmation militaire	100 000 €	
	3 ^{ème} tranche Aqueduc Vilaine Atlantique (MO : SMG35)	60 000 €	
	Etudes et frais d'insertion	22 000 €	

Les dépenses de fonctionnement concerneront essentiellement le gardiennage de l'usine, les dépenses liées à la révision de périmètre de protection du captage de l'usine, quelques travaux d'entretien sur les logements et des études ponctuelles non suivies de travaux.

Thématique	EAU POTABLE FONCTIONNEMENT	Dépenses totales	Subventions
		421 000 €	67 200 €
	Ventilation des dépenses :		
	Gardiennage de l'usine	200 000 €	
	Révision du périmètre de protection de l'usine	68 000 €	
	Etude de quantification des volumes prélevables	96 000 €	
	Etude de géolocalisation des Feeders (dernière tranche)	21 000 €	
	Travaux sur les logements	36 000 €	

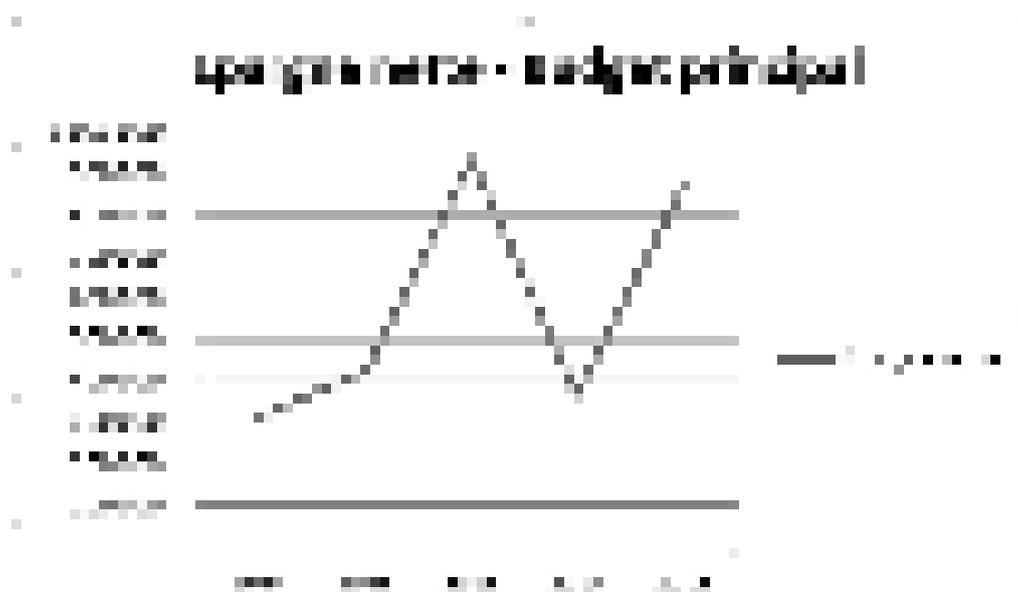
Au total les crédits nouveaux (hors reports) prévus en 2019 sur le budget Eau Potable s'élèvent à 6 403 000 € : 5 982 000 € pour la section d'investissement et 421 000 € pour la section de fonctionnement.

Annexes 1 : analyses budgétaires

Le budget principal montre une stabilité des dépenses de gestion.

Les recettes sont plus variables en lien avec le versement des subventions dépendant de la réalisation des programmes. En réalité, on pourrait moyenniser les recettes autour de 4 950 000 € ce qui donne une épargne disponible de près de 580 000 €. Le fond de roulement paraît important mais il permet de financer les investissements et de faire face aux imprévus.

N°	Libellé	2017		2018	
		Prévision	Exécution	Prévision	Exécution
1	Charges de personnel	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
2	Charges de matériel	500 000	500 000	500 000	500 000
3	Charges de fonctionnement	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
4	Charges d'investissement	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
5	Recettes de fonctionnement	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
6	Recettes d'investissement	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
7	Recettes de subventions	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
8	Recettes de produits financiers	100 000	100 000	100 000	100 000
9	Recettes de produits exceptionnels	100 000	100 000	100 000	100 000
10	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
11	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
12	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
13	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
14	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
15	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
16	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
17	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
18	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
19	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
20	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
21	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
22	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
23	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
24	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
25	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
26	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
27	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
28	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
29	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
30	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
31	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
32	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
33	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
34	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
35	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
36	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
37	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
38	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
39	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
40	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
41	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
42	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
43	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
44	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
45	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
46	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
47	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
48	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
49	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000
50	Recettes de produits de gestion	100 000	100 000	100 000	100 000



Concernant le budget annexe de l'eau, les recettes et dépenses sont également stables, sauf en 2017 et 2018 en lien avec de fortes ventes d'eau en raison de la sécheresse.

Le niveau de recette du service attendu autour de 6,6 M€.

En 2016, l'exercice est impacté par un remboursement important de trop perçu de redevance pour l'Agence de l'eau.

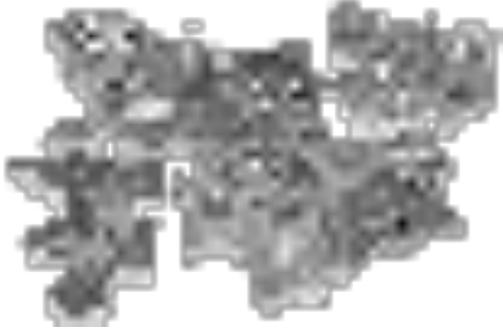
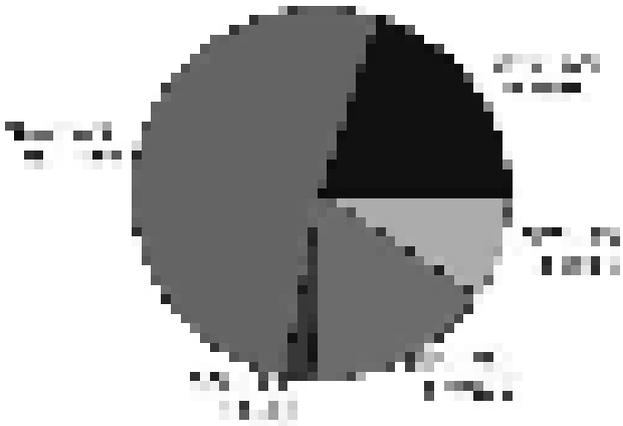
	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes					
Recettes de fonctionnement	1 200 000	1 100 000	1 000 000	900 000	800 000
Recettes de capital	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Recettes de gestion	1 300 000	1 200 000	1 100 000	1 000 000	900 000
Investissements					
Investissements en immobilisations	500 000	600 000	700 000	800 000	900 000
Investissements en immobilisations incorporelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Investissements en immobilisations matérielles	400 000	500 000	600 000	700 000	800 000
Investissements en immobilisations financières	0	0	0	0	0
Investissements en immobilisations incorporelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Investissements en immobilisations matérielles	400 000	500 000	600 000	700 000	800 000
Investissements en immobilisations financières	0	0	0	0	0
Autres					
Autres produits	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Autres charges	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total	1 300 000	1 200 000	1 100 000	1 000 000	900 000

Les prévisions budgétaires du budget annexe sont basées sur une année « normale » de vente d'eau ce qui explique la baisse sensible de la prévision de recette. L'année a été marquée par une sécheresse importante. Les dépenses d'investissement sont élevées en raison de l'avancement des travaux de l'usine.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes					
Recettes de fonctionnement	1 200 000	1 100 000	1 000 000	900 000	800 000
Recettes de capital	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Recettes de gestion	1 300 000	1 200 000	1 100 000	1 000 000	900 000
Investissements					
Investissements en immobilisations	500 000	600 000	700 000	800 000	900 000
Investissements en immobilisations incorporelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Investissements en immobilisations matérielles	400 000	500 000	600 000	700 000	800 000
Investissements en immobilisations financières	0	0	0	0	0
Investissements en immobilisations incorporelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Investissements en immobilisations matérielles	400 000	500 000	600 000	700 000	800 000
Investissements en immobilisations financières	0	0	0	0	0
Autres					
Autres produits	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Autres charges	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total	1 300 000	1 200 000	1 100 000	1 000 000	900 000

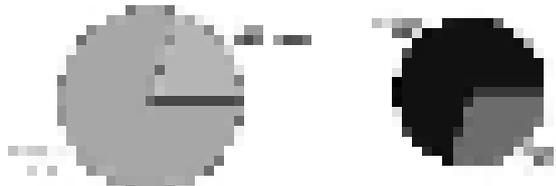
Concernant le budget principal, les participations sont en baisses par rapport en 2017 et amènent une baisse des recettes de fonctionnement ce qui dégrade l'épargne de gestion. Elle reste à un niveau acceptable pour permettre de générer l'autofinancement nécessaire pour réaliser nos investissements. La prévision du budget 2019 est établie sur les dépenses et recettes

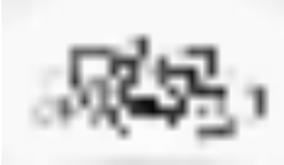
Annexes 2 : Actions récurrentes

<p>Action récurrente de mise en œuvre du SAGE</p> 	350 000 €	<i>46 mois +12 (secrétariat)</i>
		
<p>Les actions récurrentes du SAGE et l'animation de la CLE font l'objet d'un contrat particulier auprès de nos partenaires financiers, l'Agence de l'eau, la région Bretagne, la région Pays de Loire et le conseil départemental des Côtes d'Armor.</p> <p>Elles correspondent à 46 mois de travail en coordination des personnes des différents pôles (Milieu naturel et animation bassin, Ouvrages, et ressources). Elles font l'objet d'un rapport annuel détaillant le travail sur différentes thématiques, urbanisme, zones humides, animations, animation CLE, secrétariat de la CLE.</p> <p>La modification des conditions d'aide de l'Agence de l'eau avec le 11^{ème} programme ont conduit à diminuer l'aide de l'agence de 62 % à 52 %.</p> <p>La région Bretagne voit sa contribution augmenter de 7% à 17 %.</p>		
Action R1 (socle)	3 Pôles	Tous services

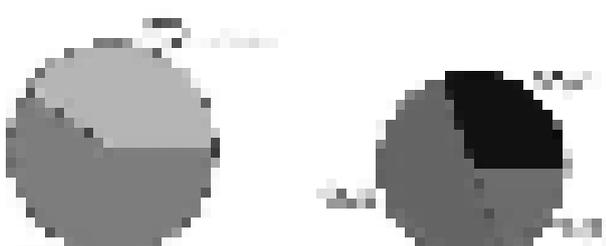
<p>Animation des structures de bassin</p> 	57 000 €	<i>12 mois chargé mission</i>
	(cellule ASTER 35 - 44)	
<p><u>L'animation des structures de bassin</u> est prise en compte dans le cadre de la cellule ASTER et le financement du poste de Nathalie Pecheux (57 000 € - action P43 – subvention 80 % (agence+ région)).</p>		
Action R2 (socle)	Pôle Milieu Naturel & Politique de bassin	SYND

<p style="text-align: center;">Communication</p> 	<p>36 000 €</p>	<p style="text-align: center;"><i>Honoraires, documentation, conférences, 1.5 mois chargés de missions</i></p>
		
<p>Travail de l'ensemble du pôle, sur des thèmes d'animation ou des supports : Journée mondiale des zones humides, concours agro écologique sur les prairies naturelles, conception d'une maquette et d'un dépliant sur le chemin de l'eau, plaquette zone humide, plaquette cours d'eau, plaquette bocage.</p>		
<p style="text-align: center;">Action P21 (socle)</p>	<p style="text-align: center;">Pôle MN & Pol. Bassin et pôle Ressource</p>	<p style="text-align: center;">SYND - RESS</p>

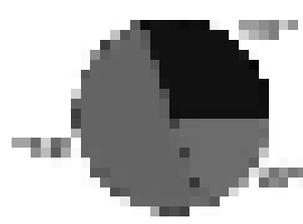
<p style="text-align: center;">Finalisation de l'inventaire des cours d'eaux</p> 	<p>12 300 €</p>	<p style="text-align: center;"><i>3 mois de chargés de mission Financement externe 80%</i></p>
		
<p>Finalisation de l'inventaire des cours d'eaux L'inventaire des cours d'eau, rendu obligatoire pour les communes par le SAGE, a été confirmé dans le cadre de la révision du SAGE. Cette opération d'inventaire s'est faite à l'échelle des sous bassins, afin de garantir la cohérence du référentiel hydrographique. L'importance de ces inventaires est particulièrement manifeste dans la connaissance des zones en tête de bassin. Le travail de 2019 correspond à trois mois pour la finalisation des actions de 2018 n'ayant pas pu être finalisées. Les subventions de l'Agence de l'eau ont été intégrées dans le budget de 2018. Un travail d'actualisation des inventaires (inventaire permanent) est intégré comme deux mois de travail dans l'action R1.</p>		
<p style="text-align: center;">Action P3 (socle)</p>	<p style="text-align: center;">Pôle Milieu Naturel & Politique de bassin et pôle ressources</p>	<p style="text-align: center;">SYND</p>

<p>Séminaire Syndicat-EPTB</p> 	<p>16 240 €</p>	<p><i>Location, honoraires imprimés.</i></p>
<p>Séminaire sur l'articulation entre EPTB et Opérateurs locaux</p> <p>Depuis 2007, l'EPTB assure une mission d'assistance auprès des opérateurs de bassin. Elle vise à accompagner et faciliter l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de leurs projets. Au fil des années, le territoire s'est structuré, les équipes se sont étoffées et sont montées en compétence. A l'orée de la mise en œuvre d'une nouvelle structuration sur le territoire du SAGE, il est proposé de faire une évaluation de cette mission et de réajuster ses contours pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des opérateurs de bassins.</p> <p>Dans cette perspective, une enquête sera menée par l'EPTB au cours du 1^{er} semestre 2019 auprès des opérateurs de bassin afin de recueillir leurs attentes sur les synergies entre eux et l'EPTB. L'organisation d'un séminaire sur 2 jours au 3^{ème} trimestre 2019 permettra de débattre des sujets identifiés grâce à l'enquête. Des témoignages, des retours d'expériences alimenteront les débats. Le séminaire s'adressera à la fois aux animateurs (animateurs-coordonateurs de bassin et animateurs thématiques), aux personnels exerçant des missions « supports » (secrétariat, comptabilité, DIG, informatique...) et aux élus des structures opératrices de bassin. Le bilan de ce séminaire constituera la feuille de route de la mission d'accompagnement des opérateurs de bassin par l'EPTB pour les années à venir.</p>		
<p>Action P22 (socle)</p>	<p>Pôle Milieu Naturel & Politique de bassin et pôle ressources</p>	<p>SYND</p>

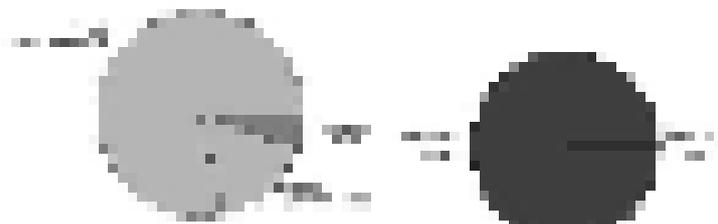
<p>Suivi de l'envasement</p> 	<p>37 500 €</p>	<p><i>Financement Région (30%)</i></p>
<p>Suivi de la bathymétrie des fonds de l'estuaire et de l'envasement, suivi environnemental des dragages effectués pour maintenir les usages littoraux en baie de Vilaine. La prestation de levé bathymétrique a été finalisée l'année dernière. Cette année le travail correspond au suivi en bathymétrie des zones de dragage et au suivi environnemental des travaux de dragage.</p>		
<p>Action R3 (socle)</p>	<p>Pôles Milieu Naturel, pôle Ressource</p>	<p>ESTU</p>

Profils de vulnérabilité 	50 600 €	<i>Financement Région (30%)</i>
		
<p>Le travail sur les profils de vulnérabilité conchylicoles doit permettre d'identifier les sources de contamination en estuaire. Un travail préalable a été effectué en interne. Cette action a la carte, comprend du temps d'animateur et une prestation. Elle fait l'objet d'une demande de subventions auprès de la région et de l'agence, et permettra d'initier le travail sur la zone Arc-Sud Bretagne.</p>		
Action U1 (carte)	Unité Vilaine aval	ESTU - UVA

Actions ponctuelles syndicat

Priorisation des actions sur les têtes de bassin versant. 	15 000 €	<i>Temps stagiaire + encadrement 2 mois</i>
		
<p>Poursuite du travail (3^{ème} année) sur la <u>priorisation des actions sur les têtes de bassin versant</u>. Cette année un deuxième stagiaire sera recruté pour appliquer l'outil de priorisation à l'échelle de l'ensemble du bassin, et étudier la faisabilité d'une gestion intégrée à l'échelle de la tête de bassin.</p>		
Action P5 (socle)	Pôle MN & Pol. Bassin et pôle Ressource	SYND - RESS

Actions ponctuelles milieu naturel

Natura 2000 	45 000 €	<i>Financement Etat = 6 mois chargé mission</i>
		

Le suivi du secteur Natura 2000 est assuré par Anne Le Normand assistée ponctuellement de Benjamin Bottner.

Action P30 (socle)	Pôle Milieu Naturel Bassin	Service MINA
--------------------	----------------------------	--------------

Gestion des ouvrages aval (Isac Trévelo et ouvrages sous influence du barrage d'Arzal)	25 500 €		<i>Financement</i>

Poursuite du travail sur les deux ouvrages de l'Isac et du Trévelo sur la zone aval de la Vilaine sous influence du barrage d'Arzal. La gestion des niveaux d'eaux met en œuvre des intérêts divergents (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, production d'eau potable) et des enjeux naturalistes complexes (continuité piscicole et développement de la Jussie). Cette année, un budget important 15 000 € est consacré à des suivis mammifère, ornithologiques et floristiques sur les différents marais du territoire Natura 2000. Le marais de l'Isac fait l'objet d'une convention particulière avec la région Pays de Loire dans le cadre du contrat régional de bassin versant (*CRBV*) de la région Pays de la Loire.

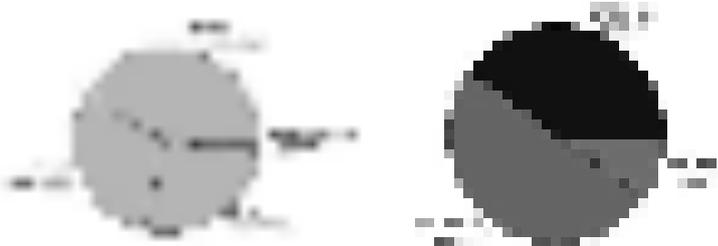
Action P26 P46 (socle)	Pôle Milieu Naturel Bassin	Services MINA & MIGR
------------------------	----------------------------	----------------------

Actions ponctuelles migrateurs

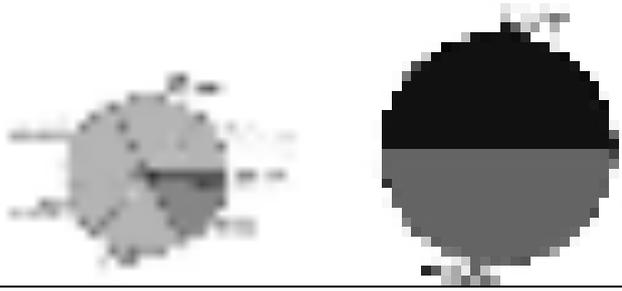
Suivi des migrations de poissons au barrage d'Arzal	22 500 €		<i>Temps d'agent + petit matériel</i>

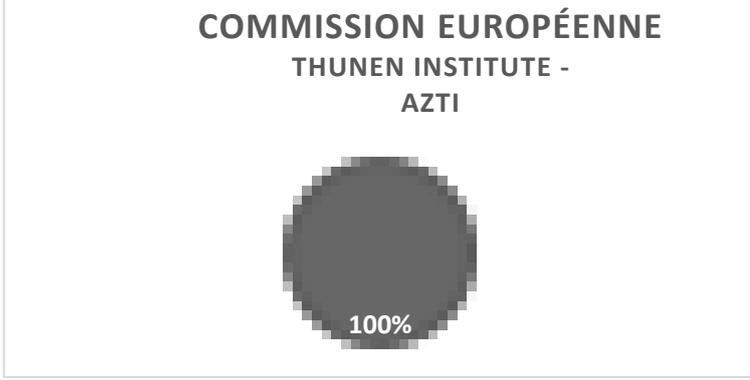
Le suivi de la passe à bassins permet d'évaluer l'évolution des populations de poissons migrateurs, elle est opérée par vidéo comptage et compte pour l'essentiel (en beige ci-dessus) du temps de travail.

Action 91 (socle)	Pôle Milieu Naturel & Anim. Bassin	Services MIGR
-------------------	------------------------------------	---------------

 Suivi de l'anguille	46 500 €	<i>Temps d'agent + petit matériel</i>
		
<p>Le suivi de l'anguille sur le bassin versant consiste au suivi des passes du barrage d'Arzal, au suivi de l'évolution des populations d'anguilles sur le bassin versant. La Vilaine est un des sites index en France, et les suivis permettent de rendre compte de l'effet de la gestion et de l'évolution des populations d'anguilles. Cette action comprend aussi l'animation, sous l'égide de la DREAL COGEPOMI, d'un groupe de travail sur les données anguille en Bretagne.</p>		
Action 92 (socle)	Pôle Milieu Naturel & Anim. Bassin	Services MIGR

 Suivi de la dévalaison de l'anguille (Didson)	39 000 €	<i>Financement externe 80 %</i>
		
<p>La caméra acoustique (Didson) permet de suivre la dévalaison des anguilles, la nuit, en période de crue au droit du pertuis de la vanne 4. Les comptages effectués au droit du didson sont extrapolés à l'ensemble du bassin.</p> <p>Le suivi de de la migration d'avalaison est fait pendant la période favorable (automne-hiver). Un travail important de traitement de données et de modélisation (en collaboration avec l'INRA) est nécessaire pour aboutir à l'estimation de la quantité d'anguilles argentées en dévalaison.</p>		
Action 95 (socle)	Pôle Milieu Naturel & Anim. Bassin	Services MIGR

Dynamique de population du mulet en Vilaine 	27 734 €	<i>Temps et matériel</i>
		
<p>Le mulet porc (<i>Liza ramada</i>) représente la <u>dernière</u> population de poissons migrateurs à ne pas posséder un statut de conservation défavorable à travers la France et l'Europe. Sa population en Vilaine est représentée par plusieurs centaines de milliers d'individus migrateurs franchissant la passe chaque année. En accord avec les pêcheurs professionnels qui ont mis en place des stratégies pour cibler cette espèce, nous cherchons à déterminer des cibles de gestion durable pour maintenir un stock dans le long terme. Un stage sera effectué cette année avec un suivi particulier par marquage recapture et la mise en place d'une antenne pit tag et le traitement particulier des données de migration et de structure en taille collectées au cours des quatre dernières années.</p>		
Action 97 (socle)	Pôle Milieu Naturel & Anim. Bassin	Services MIGR

Gestion de l'anguille (Projets SUDO, EelConsensus) 	22 000 €	<i>3 mois Cédric Briand Frais de déplacement</i>
		
<p>L'EPTB est reconnue au niveau international pour son expertise en matière de modélisation sur l'anguille. Le modèle EDA (prédiction des productions d'anguilles argentées), développé pour le rapportage national avec l'AFB, l'INRA et l'IRSTEA est en cours d'application à l'Espagne et au Portugal par l'institut AZTI. L'EPTB Vilaine assure l'expertise et la coordination du développement des bases de données et du modèle. Par ailleurs elle a été sollicitée par le Thünen Institute pour être partenaire d'une expertise économique sur l'impact économique des mesures de gestion sur l'anguille menée pour le compte du parlement européen. La carte jointe illustre l'extrapolation du modèle EDA aux cours d'eaux d'Espagne et du Portugal dans le cadre de cette étude pour évaluer l'impact des turbines à l'échelle des deux pays. Le financement extérieur du travail (charges de structure comprises) est de 100 %.</p>		
Action P INT (socle)	Pôle Milieu Naturel & Anim. Bassin	Services MIGR

